

Vos questions / nos réponses

Dépistage skenan

Par [NestorMarius](#) Postée le 26/01/2023 16:29

Bonjour, lors d'un dépistage routier antidrogué peut-on confondre skenan et héroïne? Car étant handicapé j'ai une ordonnance mais j'ai peur que les forces de police ne les confondent. Je vous remercie de m'éclairer. Bonne journée. Cordialement.

Mise en ligne le 01/02/2023

Bonjour,

Vous prenez un traitement médicamenteux à base de morphine (Skenan) et souhaitez savoir si lors d'un contrôle routier il peut y avoir une confusion avec l'usage d'héroïne.

Le dépistage salivaire utilisé lors d'un contrôle routier ne fera sans doute pas la différence entre une réaction à la morphine médicamenteuse et une réaction à l'héroïne. La substance recherchée qui positive un dépistage aux opiacés est la morphine.

Néanmoins, l'article R.235-11 al.2 du code de la route stipule que lorsque le dépistage est positif, la recherche de l'usage de médicament doit être demandée par le conducteur. Par conséquent, vous devrez demander une contre-expertise impliquant un second dépistage avec votre ordonnance à l'appui. Cela devrait attester que vous ne consommez pas d'héroïne.

Si vous avez d'autres interrogations, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit), 7j/7 de 8h à 2h ou par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Bien à vous
